

100€ offerts*

avec le code

MENAGE2023

BÉNÉFICIEZ DE

50%

DE CRÉDIT D'IMPÔT
IMMÉDIAT**

Une maison propre et rangée



Entretien
du domicile



Repassage et
entretien du linge



Préparation
des repas



Réception
des courses



www.o2.fr

n° national 02 43 72 02 02

appel non surtaxé



*Offre valable (sur communication du code « MENAGE2023 ») pour la signature d'un contrat de prestations régulières de ménage-Repassage O2 de 2 heures hebdomadaires minimum ou 4h ponctuelles avant le 31/10/2023 et de la réalisation d'une première intervention avant le 30/11/2023. Sous réserve que le client n'ait pas bénéficié de prestation de ménage-repassage O2 dans les 6 mois précédant la signature du contrat. Sous réserve de la disponibilité d'un intervenant qualifié, des autorisations détenues par les agences participantes à l'opération et de leurs zones géographiques autorisées (zones de couverture disponibles sur www.o2.fr). Offre non cumulable avec toute autre promotion, non remboursable, non échangeable, non fractionnable et réservée à une seule offre par foyer. Le montant de 100 euros sera déduit de vos deux premières factures à hauteur de 50€ sur chacune des deux factures.

** Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI. L'avance immédiate est un service facultatif proposé par l'URSSAF réservé aux prestations et contribuables éligibles. Pour toute question, veuillez contacter O2. Pour plus d'informations : service-public.fr

O2 Développement - SAS au capital de 883 600 € - 85 bd Marie et Alexandre Oyon - Le Mans - RCS Le Mans n° 452 022 858